



PRÉAVIS No 01/2018

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**"Renouvellement de 2 appareils radars mobiles et
dissolution du fonds de réserve 9282.11 pour bornes interactives"**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Exposé du motif

Dans le cadre de ses missions générales de polices, la POL, respectivement son unité trafic, assure la surveillance trafic dans l'Ouest lausannois. Pour mener à bien cette tâche tant préventive que répressive, l'unité dispose de :

- 2 EPT opérateurs radar
- 4 afficheurs de vitesse préventifs
- 4 SAT (Surveillance Automatique du Trafic)
- 3 appareils radars mobiles, soit :
 - 1 radar portatif TRUCAM, en service depuis 2011
 - 1 radar sur trépied (box), en service depuis 2004
 - 1 radar embarqué, en service depuis 2006

Actuellement, ce dispositif opérationnel, en matière de surveillance trafic, répond au besoin sécuritaire de l'Ouest lausannois ainsi qu'à son environnement et s'inscrit pleinement dans l'équilibre d'une politique de prévention et de répression souhaitée en la matière par le Comité de Direction.

Cependant, le radar sur trépied (box), montrant des signes d'usure depuis quelques années déjà, est, à ce jour, définitivement hors service et le radar embarqué étant fréquemment sujet à des pannes majeures, nécessite des arrêts complets de contrôle, voire des mises hors service provisoires.

Le fournisseur n'étant plus en mesure de procéder à la réparation, ni de fournir des pièces de remplacement, l'Institut fédéral de métrologie (METAS) ne garantit plus l'homologation des systèmes en cas de réparation ou de changement de pièces sur ces anciens appareils.

De fait, les missions de surveillance mobile et ciblée du trafic ne peuvent être garanties à court/moyen termes que de manière limitée, dans la mesure où seul l'appareil portatif TRUCAM, peut être engagé - de jour et par beau temps uniquement, même si parfaitement fonctionnel.

En conséquence, le Comité de Direction, en se référant à l'un de ses objectifs de législature qui vise à s'assurer que la POL *dispose des outils et de l'équipement nécessaires* à son activité et jugeant que ces conditions en matière de surveillance du trafic ne sont plus remplies, souhaite procéder au renouvellement de deux appareils radars, aujourd'hui obsolètes, par l'acquisition de 2 nouveaux systèmes (*offre détaillée de ces systèmes ainsi que leurs descriptifs remis aux membres de la commission ad hoc*).

Ce renouvellement permet de bénéficier d'appareils dotés d'une technologie récente assurant de meilleures performances, notamment par une plus grande précision et un meilleur traitement des images.

Ces 2 appareils, en complément de l'appareil portatif TRUCAM, offriront à la POL, respectivement aux opérateurs radars, la polyvalence nécessaire dans les contrôles, notamment pour une utilisation de nuit, par temps de pluie, en fonction des zones à contrôler, et assureront de ce fait la continuité des actions de prévention et de répression en matière de surveillance trafic menées depuis la création de la POL.

En complément à cette acquisition, un développement (interface) de notre programme de gestion des amendes et du suivi des procédures (Epsipol) doit être effectué, pour un montant de Fr. 9'321.10, afin de permettre le traitement automatisé des images radars/fichiers textes du nouveau système radar de la firme Bredar (*Offres détaillées remises à la commission ad hoc*).

Acquisition

Nbre	Descriptif	Matériel	Prestations	Licences	Maintenance/an
1	Un système radar GTS-RT4F (Master) version Trépied (mobile) / Bredar / TTC Prolongation de la garantie d'une année/ TTC Etalonnage / TTC	92'545.55	 1'723.20 4'415.70	(2'660.20) Offert la 1 ^{ère} année	
1	Un système radar type Multaradar CD installé dans un box / TechRadars / TTC	80'005.05			
1	Développement d'une interface Bredar Système GTS-RT4		2'455.55	5'815.80 Coût unique	1'049.75
1	Aménagement/modification 1 vhc radar existant / TTC	1'000.00			
	Sous-totaux	173'550.60	8'594.45	5'815.80	1'049.75
TOTAL GENERAL TTC					189'010.60

Incidences financières

Les frais annuels liés à l'acquisition d'une licence pour le radar GTS-RT4F, de Fr. 2'660.20, seront portés au budget 2019 et suivants dans le compte 6001.3111.02 "Achat informatiques (logiciels, licences, matériel....). Quant aux frais de maintenance annuelle, de Fr. 1'049.75, liés à l'interface permettant le transfert des données entre le radar de la maison Bredar et notre système Epsipol, ils seront également portés au budget 2019 et suivants dans le compte 6001.3151 "Entretien du mobilier, machine et équipement technique de bureau"..

Financement

Aucun montant n'ayant été porté au plan des investissements pour ce renouvellement, le Comité de Direction propose, pour financer cette acquisition, de dissoudre le fond de réserve (9282.11), doté d'un montant de Fr. 200'000.-- initialement prévu pour un projet de "bornes interactives" et qui, suite aux études préliminaires, a été abandonné, de réaffecter la somme de CHF 189'010.60 à ce renouvellement de matériel et de porter le solde, soit Fr. 10'989.40, au résultat de l'exercice 2018 dans le compte 6024.4399 "Revenus extraordinaires".

Cette façon de procéder a pour avantage de ne pas augmenter les charges du budget 2018, de n'augmenter les suivants que d'un montant de Fr. 3'709.95 (frais annuels de licence et de maintenance), et de dissoudre un fond de réserve créé lors de la clôture des comptes 2013.

Conclusions

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 01/2018 du Comité de Direction du 07 février 2018.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser le Comité de direction à acquérir deux systèmes radars dans le cadre d'un renouvellement, et de procéder au développement du programme de gestion des amendes et du suivi des procédures (EPSILON) pour en assurer la compatibilité avec les nouveaux systèmes, tel que proposé dans le présent préavis ;
2. D'allouer au Comité de direction un crédit de CHF 189'010.60, lequel sera financé par la trésorerie ordinaire ;
3. De dissoudre le fond de réserve (9282.11) "Fonds pour bornes interactives", doté de CHF 200'000.--, et d'en réaffecter le montant de CHF 189'010.60 à l'acquisition de deux systèmes radars tel que proposé dans le présent préavis ;
4. De porter le solde de ce fonds, CHF 10'989.40, aux comptes 2018 dans le compte n° 6024.4399 "Revenus extraordinaires.

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds, compte n° 9282.11, "Fonds pour bornes interactives". Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte n° 6101.5060.303 "Renouvellement de 2 appareils radars mobiles".

Ainsi adopté le 21 mars 2018